



HAL
open science

**”Jamais la France et son système scolaire n’ont autant
diplômé et pourtant jamais les savoirs n’ont été aussi
inégalement transmis”**

Cédric Hugrée, Tristan Poullaouec

► **To cite this version:**

Cédric Hugrée, Tristan Poullaouec. ”Jamais la France et son système scolaire n’ont autant diplômé et pourtant jamais les savoirs n’ont été aussi inégalement transmis”. *Diversité : ville école intégration*, 2023, 202 volume 2, 10.35562/diversite.3978 . hal-04142085

HAL Id: hal-04142085

<https://hal.science/hal-04142085>

Submitted on 31 Aug 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Jamais la France et son système scolaire n'ont autant diplômé et pourtant jamais les savoirs n'ont été aussi inégalement transmis »

Cédric Huguée and Tristan Poullaouec

 <https://publications-prairial.fr/diversite/index.php?id=3978>

DOI : 10.35562/diversite.3978

Electronic reference

Cédric Huguée and Tristan Poullaouec, « « Jamais la France et son système scolaire n'ont autant diplômé et pourtant jamais les savoirs n'ont été aussi inégalement transmis » », *Diversité* [Online], 202 volume 2 | 2023, Online since 20 mai 2023, connection on 06 juin 2023. URL : <https://publications-prairial.fr/diversite/index.php?id=3978>

Copyright

CC BY-SA

« Jamais la France et son système scolaire n'ont autant diplômé et pourtant jamais les savoirs n'ont été aussi inégalement transmis »

Cédric Hugrée and Tristan Poullaouec

EDITOR'S NOTES

Entretien réalisé par Régis Guyon en novembre 2022.

TEXT

Régis Guyon : Vous avez publié à la rentrée dernière un ouvrage portant un titre qui fonctionne presque comme un avertissement et invite à la prise de conscience : « *L'université qui vient. Un nouveau régime de sélection scolaire* ». Dès l'introduction, vous montrez que la crise sanitaire a eu un effet loupe, mettant au jour les transformations à l'œuvre à l'université depuis des décennies. Pouvez-vous nous indiquer ce que la pandémie a révélé sur l'état de l'université en France ?

Tristan Poullaouec : Elle a d'abord apporté la démonstration par l'exemple de l'absurdité d'un enseignement à distance comme fonctionnement général pour trois millions d'étudiants. C'était pourtant une injonction au cœur des « Nouveaux cursus à l'université » envisagés par le troisième Programme d'investissements d'avenir (PIA) qui mise beaucoup sur les usages numériques pour améliorer la réussite en premier cycle. Par exemple, le projet Neptune de l'université de Nantes prévoyait en 2018 que « toutes les unités d'enseignement soient hybridées et qu'un volume de 50 % de distanciel soit accessible pour toutes ces unités ». La généralisation des visioconférences à partir du printemps 2020 a cependant révélé un obstacle de taille à cette perspective. Très concrètement, comme l'a confirmé notre enquête ETUNUM dans 7 universités en novembre 2020¹, plus de 4 étudiants sur 10 ont à domicile une connexion lente ou instable, au débit insuffisant pour suivre les visioconférences. Et même parmi les étu-

« Jamais la France et son système scolaire n'ont autant diplômé et pourtant jamais les savoirs n'ont été aussi inégalement transmis »

dians bien connectés, les problèmes de concentration ont été majeurs. En tant qu'activités séparées du reste de la vie sociale, les apprentissages scolaires ont besoin d'un lieu et d'un temps propres, de rythmes et de rituels collectifs, de sociabilités spécifiques.

Cédric Hugrée : La même enquête a aussi révélé qu'un tiers des étudiants et étudiantes écoutaient les cours sans les noter pendant les visioconférences quand ils et elles n'étaient que 15 % à le faire avant le confinement. Or la prise de note, et plus particulièrement la prise de note *intégrale*, est centrale pour les apprentissages ; elle est même au cœur des inégalités de réussite en première année comme l'avaient montré Jean-Luc Primon et Alain Frickey² dans une enquête à Nice au début des années 2000. Plus largement, dans l'ouvrage nous défendons l'idée que la gestion de la crise sanitaire dans l'enseignement supérieur a parachevé un nouveau régime de sélection scolaire : les conditions d'étude et d'enseignement ont été fortement dégradées pour les universités et nous avons diplômé autant, voire plus que d'habitude. C'est en condensé ce qui se passe à l'échelle du système scolaire français : depuis les années 1970, jamais nous n'avons autant diplômé, et pourtant, on sait que depuis la fin des années 1980, jamais les savoirs scolaires n'ont été autant transmis inégalement entre les classes sociales.

RG : **Justement, pouvez-vous nous présenter ce nouveau régime de sélection scolaire, et notamment les impacts de la plateforme Parcoursup ?**

TP : Parcoursup est tout d'abord un dispositif qui a étendu la possibilité de sélectionner les étudiants pour les filières universitaires notamment, avec pour conséquence une plus grande emprise de cette sélection sur certains parcours étudiants évidemment, mais aussi sur l'année de terminale, et même avant. Dans la plateforme APB (Admission post-bac), la sélection à l'entrée à l'université était impossible, sauf pour les rares formations ayant obtenu une dérogation. Pour sa dernière année, APB comptait une centaine de licences qui recouraient à des tirages au sort (d'ailleurs illégaux) pour départager leurs candidats. En 2021, 773 licences n'ont retenu au plus que la moitié des candidatures, soit un quart des licences proposées sur Parcoursup. La plateforme a ensuite pour effet d'installer une incertitude stressante durant plusieurs mois, pour les élèves de terminale et leur fa-

« Jamais la France et son système scolaire n'ont autant diplômé et pourtant jamais les savoirs n'ont été aussi inégalement transmis »

mille : entre la saisie des vœux entre janvier et mars et la publication des résultats de juin à septembre, le temps d'attente de l'affectation est considérable. Aujourd'hui, un lycéen sur deux ne sait pas au mois de juin dans quelle ville et quelle formation il pourra étudier à la rentrée. Ils étaient un sur cinq dans cette situation avec APB. Et cette proportion varie beaucoup selon le type de bac préparé.

CH : Mais plus largement, Parcoursup permet de maintenir tant bien que mal le paradoxe énoncé plus haut : la loi ORE confirme l'objectif de diplômer 50 % d'une génération au niveau bac + 3 tout en maintenant d'abysmales inégalités d'apprentissage entre les classes sociales. Mieux : en érigeant les ratés du système éducatif français en principe d'organisation des études supérieures, Parcoursup est aussi l'institution entérinant ce nouveau régime de sélection scolaire. L'extension de la sélection à l'entrée des formations universitaires ces dernières années tient ainsi largement au fait que ces politiques d'éducation renoncent désormais explicitement à égaliser les destins scolaires entre les classes sociales.

Derrière le pilotage de la politique éducative par des taux de diplômés se cache une fracture scolaire inédite. Quelles que soient les enquêtes³, on sait aujourd'hui que les acquis en lecture, en orthographe et en grammaire, mais aussi en calcul et en sciences sont plus faibles qu'hier. À la même dictée de 85 mots, 46 % des élèves de CM2 faisaient plus de quinze erreurs en 2007, contre 26 % en 1987. En 2017, seuls 37 % des élèves de CM2 réussissent les divisions, contre 74 % en 1987. Le système éducatif français n'a non seulement jamais comblé ces écarts d'apprentissage, mais on sait aujourd'hui qu'il creuse les écarts de performances scolaires en fonction de l'origine sociale, continuellement, année après année, de l'école élémentaire au lycée⁴. Tels sont aujourd'hui les habits neufs de l'école de classe à la française.

RG : Dans le même temps, et pour avoir l'ensemble des éléments de l'équation, l'université et l'enseignement supérieur se sont transformés et leur capacité d'accueil ne s'est pas développée ou adaptée pour faire face à l'arrivée de ces « nouveaux étudiants » : les inégalités ne se construisent-elles pas ici aussi ?

TP : Nous vivons depuis quinze ans une véritable réplique de la seconde explosion scolaire. Entre 1985 et 1995, le taux d'accès au bac a

doublé sous l'effet conjugué de la création des bacs pro, de l'objectif affiché de conduire 80 % d'une classe d'âge au bac, mais aussi des besoins en qualifications dans l'appareil productif et des aspirations des familles. Déjà à l'époque, les mesures volontaristes limitant les redoublements, augmentant les passages dans la classe supérieure et mettant fin à l'orientation en fin de cinquième sont prises rapidement, à moyens budgétaires et intellectuels presque inchangés. Beaucoup de difficultés d'apprentissage sont reportées ou même contournées. Celles-ci semblent à l'époque se concentrer sur les bacheliers technologiques, présentés comme les nouvelles victimes de la sélection à l'université⁵, car à l'époque les bacheliers professionnels poursuivent peu dans l'enseignement supérieur, et exceptionnellement à l'université.

Depuis 2008, il y a un nouvel essor de l'aspiration à poursuivre des études : les bacheliers professionnels, même avec une formation écourtée d'un an par la réforme de 2007, souhaitent désormais de plus en plus étudier, les titulaires d'un BTS (brevet de technicien supérieur) ou d'un DUT (diplôme universitaire de technologie) veulent une licence professionnelle et rares sont les étudiants à l'université qui se contentent d'un DEUG (diplôme d'études universitaires générales), démonétisé par le système LMD (licence-master-doctorat). La loi Fillon de 2005, puis la stratégie nationale de l'enseignement supérieur en 2015 élèvent encore l'objectif de diplomation à 50 %, puis 60 % de diplômés de l'enseignement supérieur dans une classe d'âge, dont 50 % au niveau de la licence. Alors que les acquis des élèves mesurés en fin d'école primaire ou en fin de collège sont plus faibles et plus inégaux, le taux de réussite à l'examen du bac – général notamment – progresse fortement, ainsi que le nombre des mentions décernées aux bacheliers.

Face à cet afflux d'étudiants, comment ont réagi les pouvoirs publics concernant l'université ? Il est aujourd'hui devenu difficile d'ignorer la baisse de la dépense publique, proportionnellement au nombre d'étudiants tout au long des trois derniers quinquennats, en particulier à l'université, habituée de longue date à former à peu de frais (une année de licence « coûte » moins de 4 000 euros de dépense publique par étudiant, tandis qu'une année de BTS ou de CPGE [classe préparatoire aux grandes écoles] pèse trois fois plus dans le budget de l'État). On souligne moins souvent en revanche l'échec des dispositifs

de lutte contre l'échec à l'université. Ainsi, le plan Réussite en licence (PRL) porté par Valérie Pécresse en 2007 visait officiellement à multiplier par deux le taux de passage en seconde année de licence. Il n'a pas bougé d'un iota. De même, la loi ORE prévoit l'allongement de la licence en quatre ans ou quelques cours de remises à niveau pour les bacheliers aux acquis insuffisants. Mais les universités ne sont pas contraintes de mettre en place ces dispositifs « oui, si » dans toutes leurs formations et n'y consacrent de fait que très peu de moyens. D'après un rapport d'inspection de 2020, ils sont très rarement efficaces : les tout premiers bénéficiaires de ces dispositifs ont été deux fois moins souvent admis en seconde année, 40 % ayant quitté l'université l'année suivante⁶.

CH : Aujourd'hui, les bacheliers issus des milieux populaires continuent d'être les principales victimes de la sélection à l'université, comme dans tout l'enseignement supérieur : ils sont surreprésentés parmi les sortants sans diplôme de l'enseignement supérieur. Beaucoup de ces derniers se sont accrochés dans l'enseignement général au lycée. Et même quand ils se trouvent déstabilisés par les demandes de travail studieux à l'université, ils s'accrochent aussi à l'université : parmi ces étudiants passés par l'université et sortis sans diplôme de l'enseignement supérieur au terme de leur formation initiale, parcours que nous qualifions de « ruptures universitaires », la majorité retente une année à l'université. Les jeunes hommes sont surreprésentés dans ces parcours, on y retrouve aussi de nombreux bacheliers des séries de gestion et de management, mais également une proportion presque aussi importante de bacheliers littéraires. Ce qui rassemble ces bacheliers aux parcours relativement différents, c'est d'être bien souvent issus des classes populaires. C'est aussi l'expérience d'une socialisation scolaire inaboutie bien qu'elle n'ait pas pris les mêmes formes ni les mêmes chemins. Ces sorties sans diplôme, y compris après réorientations, sont inégalement fréquentes selon les disciplines à l'université (nous en comptons davantage en sciences de l'homme et de la société, un peu moins en sciences de la nature et de la matière). Mais il faut aussi souligner qu'elles sont encore plus fréquentes dans les STS (sections de techniciens supérieurs), qui accueillent beaucoup de bacheliers technologiques et professionnels.

RG : Votre ouvrage est intitulé « *L'université qui vient* » : quelles sont les perspectives à venir ? À votre avis, est-il possible d'envisa-

ger un scénario optimiste ?

TP : L'université qui vient... risque de prolonger les tendances actuellement observées, en l'absence de débat public à la hauteur des besoins de la démocratisation scolaire. Commençons par souligner la différenciation des formations de licence. La licence professionnelle, créée en 1999, est transformée vingt ans plus tard en bachelor universitaire de technologie (BUT), conférant le grade de licence, pour un volume horaire d'enseignement inférieur. Dans le même temps se multiplient les licences sélectives (par exemple, les bilicences débouchant sur un diplôme unique, les doubles licences débouchant sur deux diplômes, ou encore les licences internationales, etc.) [Rossignol-Brunet, 2022]. Tout récemment encore, on a créé des licences accès santé dans plusieurs disciplines (droit, psychologie, langues, histoire...) pour désengorger les premiers cycles des études de santé et mettre fin au *numerus clausus* en fin de première année, tout en maintenant des épreuves écrites et orales classantes pour l'admission en seconde année. On assiste en outre au développement des cycles pluridisciplinaires d'études supérieures, associant un lycée de centre-ville et plusieurs UFR pour proposer à des bacheliers triés sur le volet (mais avec un quota de boursiers) une formation comparable à celle des classes préparatoires sans viser pour autant la préparation des concours des grandes écoles. On verra peut-être également monter en puissance les parcours préparatoires au professorat des écoles, associant eux aussi des lycées et des UFR avant l'entrée en master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) à l'INSPE (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation). Tout ça ne manque pas d'imagination, mais comment les licences générales vont-elles résister à toutes ces formations « à péage », scolaire et économique ? Ne seront-elles pas tentées d'adhérer à la perspective d'une hausse importante des frais d'inscription, comme l'a annoncé Emmanuel Macron en janvier 2022 devant des présidents d'université pour beaucoup déjà acquis à cette cause ?

CH : Il y a pourtant des raisons de penser que des changements sont souhaitables et possibles. Entre la réorientation d'une partie des programmes d'investissement d'avenir (PIA) vers les établissements qui contribuent le plus à l'effort de démocratisation et celle du très contesté crédit d'impôt recherche (CIR), on dispose de deux puissants leviers de financement de réformes qui font aujourd'hui cruellement

défaut à l'université et au système éducatif en général. Par ailleurs, le livre souligne combien les apprentissages élémentaires pèsent durablement sur les trajectoires dans le supérieur. C'est une piste essentielle pour nous : sans une nette amélioration de ces apprentissages (grammaire, numération, orthographe, géométrie, conjugaison, calcul mental...), nous n'aurons pas d'action durable et notable sur l'amélioration des parcours étudiants, notamment pour celles et ceux qui sont issus des classes populaires. Comment se fait-il que les deux tiers des enfants d'ouvriers se situent dans la moitié des élèves aux connaissances les plus fragiles en entrant au collège, contre seulement un cinquième des enfants d'enseignants ? Les inégalités d'héritage culturel entre les élèves n'épuisent pas la question : pourquoi les écarts se creusent-ils, alors que les familles populaires sont de plus en plus mobilisées ? Et pourquoi les savoirs de la culture écrite sont-ils bien moins maîtrisés, alors que le niveau de diplôme des parents est bien plus élevé qu'il y a trente ans ? Pour prolonger l'expression de Baudelot et Establet, l'école française ne peut plus rester aussi tolérante avec les inégalités.

Enfin, à terme, le livre ouvre la réflexion sur l'enjeu à repenser une école commune, véritablement inclusive qui abandonne progressivement la structuration du lycée en trois voies (générale, technologique, professionnelle). Comment garantir sinon à tous une formation intellectuelle exigeante et le droit non seulement de choisir sa filière dans l'enseignement supérieur, mais aussi d'y réussir ? D'ores et déjà, il faut par ailleurs ouvrir de nombreuses places (et donc autant d'heures de cours) dans toutes les formations. Et dans l'état actuel du système scolaire français, il y a aussi urgence à faire des premiers cycles universitaires des « institutions enveloppantes » comme l'indique Muriel Darmon au sujet des CPGE. Cela passe bien sûr par le fait d'avoir des moyens autrement plus importants que ceux dont nous disposons actuellement pour enseigner et pour accompagner les étudiants au quotidien.

NOTES

1 Collectif POF (2020). *Enquête ETUNUM*. <https://sites.google.com/view/collectifpof/accueil>

- 2 PRIMON, Jean-Luc, FRICKEY, Alain (2002). « Les manières sexuées d'étudier en première année d'université ». *Sociétés contemporaines*, n° 48, p. 63-85. [10.3917/soco.048.0063](https://doi.org/10.3917/soco.048.0063) (<http://dx.doi.org/10.3917/soco.048.0063>).
- 3 Voir notamment ANDREU, Sandra, STEINMETZ, Claire (2016). « Les performances en orthographe des élèves en fin d'école primaire (1987-2007-2015) ». *Note d'information*, n° 28, <https://www.education.gouv.fr/les-performances-en-orthographe-des-eleves-en-fin-d-ecole-primaire-1987-2007-2015-1991> ; ROCHER, Thierry (2018). « Lire, écrire, compter. Les performances des élèves de CM2 à vingt ans d'intervalle (1987-2007) ». *Note d'information*, n° 08.38, <https://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/9366/lire-ecrire-compter-les-performances-des-eleves-de-cm-2-a-vingt-ans-d-intervalle-1987-2007-thierry-r> ; CHABANON, Léa, PASTOR, Jean-Marc (2019). « L'évolution des performances en calcul des élèves de CM2 à trente ans d'intervalle (1987-2017) ». *Note d'information*, n° 19.08, <https://www.education.gouv.fr/l-evolution-des-performances-en-calcul-des-eleves-de-cm2-trente-ans-d-intervalle-1987-2017-11978>. Ces résultats nationaux sont convergents avec les analyses réalisées depuis l'enquête internationale du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) par BAUDELLOT, Christian, ESTABLET, Roger (2009). *L'élitisme républicain. L'école française à l'épreuve des comparaisons internationales*. Paris : Seuil.
- 4 BROCCOLICHI, Sylvain, SINTHON, Rémi (2011). « Comment s'articulent les inégalités d'acquisition scolaire et d'orientation ? Relations ignorées et rectifications tardives ». *Revue française de pédagogie. Recherches en éducation*, n° 175, p. 15-38. <https://doi.org/10.4000/rfp.3017>
- 5 BLÖSS, Thierry, ERLICH, Valérie (2000). « Les nouveaux "acteurs" de la sélection universitaire. Les bacheliers technologiques en question ». *Revue française de sociologie*, vol. 41, n° 4, p. 747-775. <https://doi.org/10.2307/3322704>
- 6 IGESR (2020). *Mesure de la réussite étudiante au regard de la mise en œuvre de la loi ORE*, rapport. <https://www.education.gouv.fr/mesure-de-la-reussite-etudiante-au-regard-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-loi-ore-annee-2018-2019-305147>

AUTHORS

« Jamais la France et son système scolaire n'ont autant diplômé et pourtant jamais les savoirs n'ont été aussi inégalement transmis »

Cédric Hugrée

Sociologue, chargé de recherche au CNRS.

Tristan Poullaouec

Maître de conférences en sociologie à l'université de Nantes.